



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Naturalisation : quels documents fournir si l'on vit en couple ?

Vérfifié le 15 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Naturalisation \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213)

Pour constituer votre dossier de naturalisation, vous devez fournir les justificatifs suivants si vous vivez en couple :

### Mariage

- [Acte de mariage \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432)
- Copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre époux(se)
- Si votre époux(se) a émigré en France, copie de la décision autorisant son entrée en France
- Si vous êtes séparé de votre époux(se) ou en cours de divorce, copie de la décision de séparation de corps ou de l'ordonnance de non-conciliation

### Pacs

- Récépissé d'enregistrement du Pacs délivré par le tribunal
- Copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre partenaire de Pacs

### Concubinage (Union libre)

Vous devez fournir une copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de la personne avec laquelle vous vivez en couple.

**▲ Attention** : en fonction de votre situation, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées pour l'instruction de votre dossier.

Les pièces doivent être fournies **en original** sauf indication contraire.

Un acte d'état civil (actes de naissance et de mariage) doit être produit en **copie intégrale**.

Un acte d'état civil **français** doit être délivré depuis **moins de 3 mois**.

Un document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa **traduction** par un **traducteur agréé** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>) ou habilité, sauf pour un extrait plurilingue d'acte de naissance dont l'une des langues est le français.

Toutefois, un formulaire multilingue peut être joint pour éviter d'avoir à traduire certains **documents délivrés par un État de l'Union européenne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41270>). Consultez le **site e-justice** ([https://beta.e-justice.europa.eu/561/FR/public\\_documents](https://beta.e-justice.europa.eu/561/FR/public_documents)) pour avoir des informations complémentaires.

Un acte public étranger doit être, si nécessaire, **légalisé** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1402>) ou **apostillé** (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R47841>).

Adressez-vous à l'ambassade ou au consulat de votre pays d'origine ou à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) si vous êtes réfugié ou apatride.

Vous pouvez aussi consulter le [tableau récapitulatif des règles par pays](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_recapitulatif_legalisation_internet_cle8bb176.pdf) (application/pdf - 583.2 KB) ([https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/tableau\\_recapitulatif\\_legalisation\\_internet\\_cle8bb176.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_recapitulatif_legalisation_internet_cle8bb176.pdf)) pour vérifier quelle règle s'applique à votre document.

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat étranger en France](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/) (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/>)

- Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

#### Sur place

Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

201 rue Carnot

94136 Fontenay sous Bois Cedex

Ouvert au public de 9h à 15h

#### Par téléphone

01 58 68 10 10

Services en ligne et formulaires

- **Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16995>)  
Formulaire